

FICHE HEBERGEMENT

Préalable

L'accueil est élargi à l'ensemble des publics habituellement hébergés.

Mesures à appliquer

- ❖ L'Atelier, CEAPC accueille chaque groupe scolaire pour un séjour de trois (2 nuitées) à cinq jours (4 nuitées).
 - ❖ **L'accueil d'élèves d'un même établissement sera privilégié.**
 - ❖ **Un séjour de moins de 2 nuitées n'est pas conseillée**

- ❖ **Un nettoyage quotidien**, notamment des espaces collectifs, **sanitaires, dégagements, escaliers** est effectué..

- ❖ **L'internat doit être aménagé de manière à respecter la distanciation physique :**
 - définir les modalités d'occupation de l'hébergement en fonction du nombre d'élèves accueillis ;
 - La **distance entre les lits est d'au moins 1 mètre. Les lits superposés sont utilisés en inversant les couchages** afin que les élèves y dorment « tête bêche » ;
 - renforcer la **sensibilisation des élèves au respect de la distanciation physique** ;
 - **veiller au bon équipement des sanitaires**, notamment en savon liquide.
 - **limiter les déplacements dans l'hébergement**
 - neutraliser le mobilier et matériel non nécessaires (le mobilier neutralisé peut être matérialisé par une signalétique ou un balisage).

- ❖ **Insister auprès des élèves de respecter les gestes barrière.**

- ❖ **Les espaces collectifs sont aérés régulièrement**

- ❖ Rappeler à l'équipe d'encadrement (enseignants et accompagnateurs) la **nécessité d'aérer régulièrement les chambres et du respect des règles spécifiques de fonctionnement de l'hébergement** (gestes barrières – peu de déplacement dans les couloir etc...)